

Tél.: 04 30 06 52 90 Courriel: accueil@dions.fr Site: www.dions.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2023

LE 27 janvier de l'an deux mille vingt-trois à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire THEOTIME Gérard.

<u>Présents</u>: Sylviane Beylard, Jérôme Boucoiran, Mireille Chartier, Annette Couderc, Christian Lazzaroto, Michaël Micucci, David Racanière, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés: Pauline Dudek, Marceau Fricon, Stéphanie Ogier. Nicole Raymond.

<u>Procurations</u>: Patrick Chabert à Jérôme Boucoiran, Nicole Raymond à Fabienne Saint Gratien.

Secrétaire de séance élue : Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13/01/2022: Unanimité.

Début de séance : 19h10

DELIBERATIONS:

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement:

Le Maire expose:

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 383 280,06 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 95 820.02 €, soit 25 % de 383 280.06 €.

Délibération 006/2023 votée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

1. Planning et modalités de la concertation de l'OAP secteur sud :

Commune de DIONS

Projet d'écoquartier sur le secteur Sud

CONCERTATION PARTICIPATIVE ET CREATIVE

La Commune de Dions souhaite engager un urbanisme concerté en vue de l'aménagement d'un écoquartier d'habitats, sur le secteur Sud du village.

En complément de réunions de présentation publique, l'idée est de susciter l'intérêt et l'implication de la population par une participation active et créative à la construction du projet, pour une meilleure appropriation et intégration du projet, conforter la vie du village et offrir un parcours résidentiel complet sur Dions.

Il s'agit ici de formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage partagé.

<u>Objectifs</u> permettre la compréhension des enjeux de l'opération, une information permanente des publics, l'expression des attentes et avis des personnes intéressées et leur participation à la construction du projet :

- Pouvoir accueillir de nouveaux foyers en optant pour un processus d'appropriation par les habitants actuels du village,
- Réaliser l'opération dans une démarche d'écoquartier durable par un développement social, économique et écologique, en faisant émerger des initiatives locales et idées d'équipements durables,
- Porter une démarche de « suivi de projet » tout au long de de sa conception plutôt qu'un déroulé de lotissement classique,
- Garder un objectif d'esthétisme architectural, s'intégrant aux paysages naturels environnants,
- Tendre vers un programme confortant les besoins communaux en matière de logements, respectant les documents cadres sans pour autant autoriser un développement démesuré non maitrisé.

<u>Actions</u> d'information du public, mises en place couramment par la SPL AGATE pour les projets de ZAC et autres :

- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation de l'opération,
- Mise en place d'une exposition sur le projet dans les lieux publics communaux,
- Ouverture d'un registre de concertation ou tout autre moyen de collecte des avis et contributions du public,
- Organisation d'une campagne d'information sur internet et dans la presse locale.
- Tenue de réunions publiques de présentation.

<u>Concertation renforcée</u> souhaitée par la Municipalité de Dions, représentant une plusvalue pour le projet :

- Ateliers collaboratifs thématiques
- Visites exploratoires,
- Mise en place de groupes de réflexion sur les enjeux du projet et de sa réalisation.
- Elaboration d'un Carnet de Projet, retraçant la co-construction du projet

Etape 1 - Présenter

- Les composantes du projet : état des lieux, contexte, enjeux urbains, objectifs communaux, ...
- La démarche participative et créative : objectifs et fonctionnement des ateliers, affiner une vision d'ensemble partagée, dresser progressivement les grandes orientations du futur quartier en fonction des objectifs énoncés.

Les thèmes d'ateliers :

- Paysages et environnement Démarche d'écoquartier
- Formes d'habitats et mobilités in situ Préfiguration du programme et équipements
- Cadre de vie et attractivité Dénomination du lieu
- La restitution du travail participatif de co-construction, sa déclinaison en idées et actions prises en compte dans la conception du projet, et leur mise en œuvre dans sa réalisation.

Si l'animation des ateliers devrait maintenir un certain cadrage pour garantir un avancement efficace du projet, ces derniers devront proposer une vraie liberté d'expression et une pédagogie de la maîtrise d'ouvrage.

Etape 2 - Communiquer

- Elaboration d'un Carnet de Projet, évolutif et mis à jour au fur et à mesure de l'avancée des réflexions, retraçant la co-construction avec les participants et les idées retenues / à mettre en œuvre. Il intégrera également l'avancée des études de conception et procédures règlementaires.
- Mise à disposition du public par différents moyens :
 - Affichage Exposition en Mairie et autres lieux publics
 - Bulletin municipal, presse locale, intercommunale, boitage, ...
 - Sites internet: Mairie et SPL, Post Facebook

Etape 3 - Co-construire

Mise en place des ateliers thématiques selon des modalités ludiques et constructives pour favoriser l'échange et la bienveillance autour du projet.

- Méthode: Création de groupes de travail autour d'une thématique > chacun intervient et formule des idées en lien avec la thématique > discussion et argumentation autour des idées > choix des idées retenues > plan d'actions pour mise en œuvre.
- Balade urbaine et Visite exploratoire Thème : paysages et environnement
 (Re)connaissance du territoire et de ses enjeux environnementaux.

Comment mettre en place une démarche en faveur de l'environnement ? Quelle intégration du projet aux paysages naturels, des sites patrimoniaux et de biodiversité pour une mise en valeur ? Comment offrir un cadre de vie qualitatif et concevoir un lieu respectueux de l'environnement ?

S'engager dans une démarche d'ecoquartier par la mise en place d'actions ciblées en faveur du développement durable, profitables aux futurs habitants et à la population de Dions, voir pilotées et suivies par les résidents.

Atelier « débat » - Thème : logements et mobilités

Identification des enjeux et contraintes autour de la déprise démographique, des formes urbaines et typologies souhaitées conformément aux enjeux de densité et d'intégration paysagère, du type de publics attendu, des mobilités douces et actives à mettre en place.

Quels types de typologie sont souhaitables sur ce secteur? comment y accéder et aménager le site? quelles mobilités privilégier in situ? Permettre l'accession à la propriété de jeunes ménages, personnes âgées, foyers très modestes?

Préfiguration d'un programme de logements et de circulations pour ce projet d'intérêt collectif, prévoir les équipements publics et privés adaptés nécessaires. Atelier « co-construction » - Thème : cadre de vie et attractivité du projet à l'échelle communale.

Comment créer du lien entre le centre bourg, le site du Moulin, les espaces naturels patrimoniaux et le secteur Sud ? Quel type d'activité qualitative développer possiblement sur le secteur ? Quels usages du site ouverts à tous proposer pour qualifier le cadre de vie ? Quelle dénomination donner au projet pour refléter toutes ces ambitions ?

➤ Etablir un plan guide du site : équipements, activités, usages, ... proposant un cadre de vie qualitatif. Enfin, dénommer l'opération au regard du travail effectué durant les ateliers et la co-conception du projet.

Calendrier

MARS 2023 - Lancement de la concertation & réunion publique

Délibération du Conseil Municipal.

Réunion publique de présentation des composantes et attendus, de la démarche de co-construction et d'ateliers participatifs.

AVRIL à SEPTEMBRE 2023 - Ateliers thématiques et Communication

Déroulé des ateliers et thèmes sur 3-4 séances, in situ ou autre lieu public à Dions.

Diffusion, affichage et mise en ligne des 1 ers éléments constituant le Carnet de Projet, mises à jour régulières selon les contributions et etudes.

4^{ième} Trimestre 2023 – Restitution du travail collaboratif et du projet construit collectivement

Bilan de la concertation et de la démarche participative.

Présentation du projet d'écoquartier et des contributions du public à sa conception.

Validation en Conseil Municipal et diffusion-informations.

La programmation de ces actions est à adapter jusqu'en début 2024, selon les étapes d'élaboration et d'approbation du PLU, le déroulé des études de maîtrise d'œuvre et la délivrance des autorisations règlementaires.

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de séance

Fabienne SAINT GRATIEN

Le Maire

Gerard THEOTIME